



Agression - fausses declarations

Par **sebastien**, le **16/12/2008** à **14:56**

Bonjour,

A la suite d'une soirée a laquelle gt invité, j'ai eut une disussion de maniere ouverte et tranquille avec une personne de la soirée sur mon homosexualité . Tout le monde a la soiree était en état de connaitre mon orientation sexuelle.

La discussion se terminant , je suis sorti fumer une cigarette dehors et la une personne presente a la soiree m'a frappée et cassé le nez.

Voila j'ai porté plainte mais j'ai appris que le cousin de mon agresseur present lors de la soiree avait dit lors de sa deposition que j'avais été agressé car j'avais mis la main "au panier" de mon agresseur. Ce qui est absolument faux... L'agresseur n'a pas encore été entendu mais je pense qu'il s'agit d'un enrangement entre l'agresseur et son cousin.

Je voudrais savoir quels sont mes recours et comment je peux faire face a cette situation ?

Merci pour votre aide

Par **anna2605**, le **16/12/2008** à **15:22**

rien ses sa parole contre la tienne
si toi tu peux avoir des témoignanges aussi de ton coté tu peux faire que sa
désolé .

Par **Tisuisse**, le **16/12/2008** à **18:32**

Pas d'accord avec anna2605.

Combien même l'affirmation de l'autre personne serait exacte, cela ne justifie pas de telle blessure. Donc une plainte contre l'agresseur, avec constitution de partie civile, est parfaitement recevable. Que Sébastien prenne conseil auprès d'un avocat pénaliste.